

Les conserveurs de poisson signent une charte de bonnes pratiques



14 fabricants de conserves de poisson ont signé hier une charte de bonnes pratiques en matière de préservation de l'environnement, de traçabilité et de sécurité des produits. Les signataires représentent la quasi-totalité des conserveries françaises et incluent Capitaine Cook, Saupiquet, Paul Paulet (Petit Navire), Wencesla Chancerelle (Connétable), La Belle-Iloise ou encore la Quiberonnaise.

À travers cette charte, les fabricants s'engagent à s'assurer « que leurs approvisionnements sont issus de pêches légales et enregistrées » et à surveiller l'état des stocks de sardines, de maquereaux et de thon. Les fournisseurs de matières premières seront désormais choisis avec « les meilleures garanties en termes de qualité et de respect des exigences réglementaires ».

Source : www.agroalimentairenews.fr/07/2014